Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 1

Artikel: La semaine des 48 heures dans la reliure
Autor: Hochstrasser, H.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383499

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

geuse pour patrons et ouvriers. Souvent ce sont les installations techniques démodées qui sont la cause de ce que la production est minime. Zwingen, par exemple, avec de vieilles installations et 140 ouvriers ne produisait que 2½ millions de kilos de papier par an. Après l'acquisition de machines modernes et une augmentation du personnel de 40 ouvriers, la production passa à 7½ millions de kilos par an. Des expériences analogues furent faites dans d'autres maisons. C'est là la preuve que la réduction de la durée du travail n'est pas un obstacle à l'augmentation de la production.

Les ouvriers du papier étant la catégorie la plus mal placée jusqu'à la guerre, n'oublieront jamais ces temps de misère. Il est vrai que la semaine de 48 heures leur fut octroyée grâce aux luttes menées par d'autres organisations. Toutefois, ils ont prouvé jusqu'à maintenant qu'ils sont décidés à la défendre par tous les moyens à leur disposition. C'est pourquoi ils suivent attentivement tous les événements et seront sûrement, à l'heure du danger, armés de tous les arguments nécessaires. Ils sauront opposer un *Non* catégorique à la phraséologie des patriotes de toutes nuances préconisant l'introduction de la semaine de 54 heures. .—

La semaine des 48 heures dans la reliure

Par *H. Hochstrasser.*

La semaine de 48 heures pour les ateliers de reliure a été fixée dans un contrat général de travail conclu le 6 juin 1919; à ce contrat suivait celui pour la branche de la reliure et du cartonnage dans les imprimeries et les lithographies, pour les fabriques de cartonnage et d'enveloppes, et dans la même année suivait une conclusion analogue pour les ateliers de reliure de la Suisse romande et du Tessin. Vu que dans un certain nombre de petits ateliers de reliure et particulièrement dans les fabriques de cartonnage, une journée de travail allant jusqu'à 10 heures était en vigueur, la conclusion de ces contrats amena une réduction sensible des heures de travail. Tous ces contrats de travail ne sont plus en vigueur depuis le 1er juillet 1923; mais, malgré cet état de choses et plusieurs tentatives de prolongation de la durée du travail, la semaine réduite est généralement respectée par les patrons. Il y a surtout deux maisons importantes qui cherchent à saboter la semaine de 48 heures: ce sont les lithographies et cartonneries Säuberlin & Pfeiffer et Klausfelder S. A., toutes les deux à Vevey. La semaine normale est bien de 48 heures, mais depuis plus de six mois la première de ces maisons fait des heures supplémentaires, arrivant à une semaine de 57 heures. Le personnel, excepté les typographes et les lithographes qui possèdent des contrats de travail, reçoit la majoration pour heures supplémentaires seulement à partir de la 52me heure. Ceci est la suite du manque de solidarité parmi le personnel du cartonnage et des auxiliaires, dont un tiers seulement est organisé. La semaine de 48 heures pourra-t-elle être maintenue? Oui, la conclusion d'un contrat de travail pour nos branches dans le Tessin le prouve. Ce contrat, entré en vigueur le 1er décembre 1923, fixe de nouveau la semaine de travail réduite d'une manière absolument définitive pour une année et demie. Si, jusqu'à présent, la Fédération des ouvriers relieurs et branches similaires n'est pas arrivée à la conclusion d'un nouveau contrat de travail pour la Suisse allemande, la cause réside dans le fait que les patrons espèrent que la votation fédérale apportera la semaine prolongée.

Ouvriers du textile et journée de huit heures

Par *E. Marti.*

Le problème de la journée de huit heures est particulièrement pour l'ouvrier du textile une question vitale. Nulle part, le préjudice dû à la durée de travail illimitée n'est aussi plausible que pour les ouvriers du textile et spécialement pour ceux de la branche du coton. La dégénération et la misère furent les conséquences pour enfants et adultes devant passer le jour entier et une bonne partie de la nuit auprès de leur machine. La réduction progressive de la durée du travail eut tout de suite une influence favorable sur l'état physique et culturel des ouvriers en cause. Au milieu du siècle passé, les ouvriers, inspirés par les patrons, s'opposaient à une réduction de la durée du travail. Peu à peu ils arrivèrent à reconnaître qu'une réduction dans une mesure rationnelle était une nécessité inévitable pour les ouvriers comme classe et pour chaque ouvrier en particulier. La force croissante des organisations contribua pour beaucoup à augmenter cette conviction. Ce qui avant la guerre était regardé comme un but lointain, ne devant être poursuivi que par un parti politique, a été considérablement rapproché par la grève générale, et cela aussi pour les ouvriers du textile. Les autorités fédérales promirent alors — devant le spectre de la révolution — d'étudier la réglementation légale de la journée de huit heures. L'idée de la journée de huit heures s'est ancrée dans le cœur de tous les ouvriers du textile, et cela est dû à la grève générale. Cependant, tous les efforts de la fédération furent nécessaires pour contraindre les patrons à donner satisfaction aux ouvriers au sujet de la semaine de 48 heures. Le 28 février 1919, le comité central de notre fédération adressa aux patrons de l'industrie chimique et du textile la revendication dûment motivée, exigeant l'application de la journée de huit heures, respectivement de la semaine de 44 heures avec le samedi après-midi libre. Le 5 mars de la même année eut lieu à Berne, sous la présidence du conseiller fédéral Schulthess, une conférence des représentants des organisations syndicales ouvrières et patronales. M. Schulthess chercha à ridiculiser la semaine de 44 heures et fit la proposition d'envisager provisoirement l'introduction de la semaine de 54 heures. Cette conférence fut suivie, sur l'invitation de la fédération patronale de l'industrie textile, d'une seconde conférence, qui eut lieu le 8 mars, mais n'aboutit à aucun résultat positif. Ces messieurs ne voulaient pas entendre parler de l'application immédiate de la semaine de 48 heures. De nouvelles négociations eurent lieu. Le 28 mars, la maison Rob. Schwarzenbach & Cie déclara être d'accord d'introduire la semaine de 48 heures à partir du 1er mai 1919. Elle fut la première dans cette voie. La firme Stünzi fils, à Horgen, suivit son exemple. La glace était rompue. Un ultimatum lancé par le comité central aux patrons décida enfin ceux-ci de faire des propositions pour la réduction de la durée du travail. La Fédération bâloise des fabricants de rubans de soie et les broderies de Lorraine prévirent l'application de la semaine de 48 heures pour le courant du mois d'avril. Les patrons de l'industrie de la soie, du coton et de la laine voulaient procéder par étapes à l'introduction de la semaine de 48 heures dans une période de deux à trois ans. Les industriels de la soie imitèrent l'exemple des fabricants de rubans et appliquèrent la semaine de 48 heures dans la première période de paye du mois de mai. Le marchandage des barons du coton et de la laine, ainsi qui celui des magnats des soieries n'eut pas le don de plaire aux ouvriers. Ceux-ci désiraient une situation claire. Le congrès syndical d'Olten réclama